

LES ATELIERS DE L'ÉTHIQUE

VOLUME 4 NUMÉRO 1
PRINTEMPS/SPRING 2009

LA REVUE DU CREUM



CENTRE DE RECHERCHE EN ÉTHIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

UNE REVUE MULTI-
DISCIPLINAIRE SUR LES
ENJEUX NORMATIFS DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DES PRATIQUES SOCIALES.

2

VOLUME 4 NUMÉRO 1
PRINTEMPS/SPRING 2009

A MULTIDISCIPLINARY
JOURNAL ON THE
NORMATIVE CHALLENGES
OF PUBLIC POLICIES
AND SOCIAL PRACTICES.

ISSN 1718-9977

COMITÉ ÉDITORIAL/EDITORIAL COMMITTEE

Direction : Daniel Marc Weinstock

Coordination : Martin Blanchard, CRÉUM (martin.blanchard@umontreal.ca)

Charles Blattberg, CRÉUM

Rabah Bousbaci, CRÉUM

Ryoa Chung, CRÉUM

Peter Dietsch, CRÉUM

Francis Dupuis-Déri, Université du Québec à Montréal

Geneviève Fuji Johnson, Simon Fraser University

Axel Gosseries, Université de Louvain-la-Neuve

Béatrice Godard, CRÉUM

Joseph Heath, Université de Toronto

Mira Johri, CRÉUM

Julie Lavigne, Université du Québec à Montréal

Robert Leckey, Université McGill

Christian Nadeau, CRÉUM

Wayne Norman, CRÉUM

Christine Tappolet, CRÉUM

Luc Tremblay, CRÉUM

Daniel Marc Weinstock, CRÉUM

Bryn Williams-Jones, CRÉUM

NOTE AUX AUTEURS

Un article doit compter de 10 à 20 pages environ, simple interligne (Times New Roman 12). Les notes doivent être placées en fin de texte. L'article doit inclure un résumé d'au plus 200 mots en français et en anglais. Les articles seront évalués de manière anonyme par deux pairs du comité éditorial.

Les consignes aux auteurs se retrouvent sur le site de la revue (www.creum.umontreal.ca/ateliers). Tout article ne s'y conformant pas sera automatiquement refusé.

GUIDELINES FOR AUTHORS

Papers should be between 10 and 20 pages, single spaced (Times New Roman 12). Notes should be placed at the end of the text. An abstract in English and French of no more than 200 words must be inserted at the beginning of the text. Articles are anonymously peer-reviewed by members of the editorial committee.

Instructions to authors are available on the journal website (www.creum.umontreal.ca/ateliers). Papers not following these will be automatically rejected.



Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer les textes de cette revue au public selon les conditions suivantes :

- Vous devez citer le nom de l'auteur et de la revue
- Vous ne pouvez pas utiliser les textes à des fins commerciales
- Vous ne pouvez pas modifier, transformer ou adapter les textes

Pour tous les détails, veuillez vous référer à l'adresse suivante :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/legalcode>

You are free to copy and distribute all texts of this journal under the following conditions:

- You must cite the author of the text and the name of the journal
- You may not use this work for commercial purposes
- You may not alter, transform, or build upon this work

For all details please refer to the following address:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/legalcode>

67

VOLUME 4 NUMÉRO 1
PRINTEMPS/SPRING 2009
ARTICLES :

INTRODUCTION

DOSSIER DIRIGÉ PAR
JUAN TORRES
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DAVID DRISKELL
CORNELL UNIVERSITY

Comprendre et façonner la ville avec des enfants : éthique et participation

Selon les estimations récentes, un citoyen sur trois dans le monde est un enfant.¹ Dans ce contexte, la réflexion sur le rôle de ce groupe social dans la ville s'avère, plus que pertinente, essentielle à la compréhension des enjeux urbains contemporains et à la conception de milieux de vie adéquats pour tous. Cela dit, l'intérêt pour la relation entre l'enfant et la ville n'est pas simplement le produit des conditions démographiques actuelles : il existait déjà au XIX^e siècle, à l'époque où le développement industriel et de la rapide dégradation environnementale dans les centres urbains suscitaient des inquiétudes et motivaient la recherche de modèles urbains alternatifs. L'impact des « nuisances de la ville » sur les enfants, considérés en tant que groupe particulièrement vulnérable, était une préoccupation centrale dans ce contexte. Avec le temps, la reconnaissance des enfants en tant qu'acteurs dans leur communauté a engendré des préoccupations tout à fait différentes, entre autres sur la manière dont les jeunes peuvent participer à l'aménagement de leur propre milieu de vie.

Il est réconfortant de constater que, cinquante années après la Déclaration des droits de l'enfant (1959) et vingt années après la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la participation des jeunes à l'aménagement est aujourd'hui reconnue comme condition pour un développement urbain plus durable.² Cette reconnaissance n'est pas étrangère à la crise des modèles technocratiques de la planification urbaine des dernières décennies, une crise qui a soulevé un intérêt marqué pour la perception, les besoins et les attentes de personnes traditionnellement exclues des processus de prise de décisions.

Depuis les années 1960, de nombreuses expériences de recherche et d'aménagement avec des enfants ont été menées dans différents pays du monde. Aujourd'hui, les démarches s'appuient sur des outils méthodologiques de plus en plus adaptés et sur des réseaux internationaux de partage d'expertise et permettent aux enfants de participer à l'évaluation de leur milieu de vie et à sa transformation. À travers ces démarches, on confirme les observations de pionniers comme Kevin Lynch, au sujet de l'originalité du regard des enfants et de l'importance de leur contribution dans l'aménagement de villes meilleures. Toutefois, ces expériences mettent aussi en évidence plusieurs limites de l'approche participative, notamment en ce qui concerne la difficulté de pérenniser l'implication des enfants dans l'aménagement urbain, qui demeure encore aujourd'hui une exception plutôt que la norme.

Au plan éthique, la participation des jeunes et des enfants à l'évaluation et à l'aménagement de leur milieu de vie peut se justifier par sa contribution à la production de connaissances sur l'habitat, à l'amélioration des milieux de vie et au développement communautaire. Cela dit, dans la pratique, on pointe du doigt d'importants défis liés à la quête d'une participation authentique des enfants et à la réalisation de transformations significatives dans leur milieu de vie. Nombreux sont les chercheurs et praticiens préoccupés par le risque de perpétuer des pratiques peu effectives, d'alimenter de faux espoirs auprès des jeunes et de les décevoir au moment où ils commencent à explorer leur rôle comme citoyens. Ces chercheurs et praticiens sont soucieux des dilemmes éthiques qui émergent lorsqu'ils essaient d'adopter l'approche participative dans leur pratique.

Ces préoccupations se trouvent au cœur d'un colloque international qui a eu lieu le 29 mai 2008 à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. L'événement s'inscrivait dans le congrès « La participation publique en aménagement et en gestion de l'environnement, un objet de domination et de marginalisation ? », organisé par le Centre de développement de la recherche internationale en environnement de l'Université de Montréal (CEDRIE) et le Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM). Le colloque portait à la fois sur les justifications éthiques de la participation des enfants à l'évaluation de leur environnement et à l'aménagement urbain, et sur les problèmes éthiques engendrés par telles démarches participatives. Les articles qui intègrent le présent numéro sont issus de ce colloque. Ils portent sur divers enjeux éthiques soulevés par des chercheurs et des praticiens de l'Amérique du Nord et de l'Europe, sur la base de leur expérience dans la recherche et l'intervention participatives avec des enfants de diverses villes.

ARTICLES

68

ARTICLES

1 UNICEF, *The State of the World's Children*, 2007. Consulté le 21 août 2008
http://www.unicef.org/publications/index_42623.html

2 Par exemple, lors du troisième Forum Urbain Mondial (Habitat III) tenu à Vancouver en 2006, il a été souligné que les enfants représentent une proportion importante de la population urbaine et que leur participation dans la prise de décision en ce qui concerne leur environnement immédiat est profitable et nécessaire. Cette déclaration fait écho à l'Agenda Habitat (1996) et à l'Agenda 21 (1992), adoptés par les Nations Unies.